

## Procès-verbal du comité exécutif



Commission scolaire English-Montréal  
English Montreal School Board

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 30 septembre 2025	Heure	17 h 38
Salle de conférence	Laurence Patterson	Durée de la réunion	4 minutes
Réunion présidée par	Joe Ortona	Rapport rédigé par	M <sup>e</sup> Nathalie Lauzière

Commissaires			
Membres	Quorum : 4	Non-membres	
Joe Ortona, président	X	Chelsea Craig	
Pietro Mercuri, vice-président	X	James Kromida	
Maria Corsi	X	Julie Kristof	
Julien Feldman	X	Susan Perera	
Paula Kilian – via TEAMS	X	Mario Pietrangelo	
Jessica Houde-Woytiuk		Merika Ramundo	
Sharon Nelson	X	Jennifer Rutt	
		Paola Samuel	

Administrateurs			
Nicholas Katalifos	X	Mario Cardin	X
Pelagia Nickoletopoulos	X	Radia Dehimi	X
M <sup>e</sup> Jack H. Chadirdjian – via TEAMS	X	Diana Nguyen	X
M <sup>e</sup> Nathalie Lauzière	X		
Brigida Sellato	X		

## Procès-verbal du comité exécutif

Point	Description					
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 6-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-09-30-1</u></p>					
2.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>2.1 Réunion ordinaire du comité exécutif du 28 août 2025</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 28 août 2025 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 6-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E25-09-30-2.1</u></p>					
3.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal</p>					
4.	<p><u>Octroi de contrat – PS24-0825P – Services professionnels en santé et sécurité au travail</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit veiller à la santé et à la sécurité de son personnel et de ses élèves, ainsi qu'à la conformité réglementaire de ses installations scolaires;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la CSEM requiert les services de firmes professionnelles qualifiées en matière de santé et de sécurité;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la Division de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public pour ces services sur SEAO (Système électronique d'appels d'offres), pour un contrat d'un an assorti d'une option de deux renouvellements d'une année chacun;</p> <p><b>ATTENDU QU'</b>un comité de sélection composé de deux membres internes du Service des ressources matérielles et d'un membre externe a été constitué pour examiner les soumissions conformément à la procédure d'appel d'offres applicable;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> conformément à l'article 32 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r. 4), lorsqu'un contrat est octroyé à plusieurs prestataires de services, les demandes d'exécution doivent être adressées au prestataire ayant soumis le prix le plus bas. Si ce dernier est dans l'impossibilité d'exécuter le mandat, les autres prestataires sont sollicités en fonction de leur rang respectif;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> quatre (4) entreprises ont été sélectionnées et seront contactées par la CSEM dans l'ordre suivant :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Entreprises</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.</td> </tr> <tr> <td>2. Environnement S-Air Inc.</td> </tr> <tr> <td>3. Englobe Corp.</td> </tr> <tr> <td>4. Groupe ABS Inc.</td> </tr> </tbody> </table>	Entreprises	1. Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.	2. Environnement S-Air Inc.	3. Englobe Corp.	4. Groupe ABS Inc.
Entreprises						
1. Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc.						
2. Environnement S-Air Inc.						
3. Englobe Corp.						
4. Groupe ABS Inc.						

## Procès-verbal du comité exécutif

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 114.1 du Règlement n° 10, tout contrat de services supérieur à 250 000,00 \$ doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE**, tel que recommandé par le comité de sélection, le contrat pour les services professionnels en santé et sécurité soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. Le contrat qui totalise 128 700,00 \$ (avant taxes) et 147 972,83 \$ (taxes incluses) est d'une durée d'un an, assorti d'une option de deux renouvellements d'une année chacun, moyennant un montant forfaitaire de 386 100,00 \$ (avant taxes) et 443 918,48 \$ (taxes incluses), et ce, pour une durée de trois ans.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.

Vote : 6-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E25-09-30-4

5. Octroi de contrat – PS25-0529P – Services d'entretien, réparation et remplacement des filtres de fontaines d'eau
- ATTENDU QUE** le Service des ressources matérielles de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit conclure un contrat de services avec un seul fournisseur pour l'entretien, la réparation et le remplacement des filtres des fontaines à eau dans tous ses bâtiments;
- ATTENDU QUE** la Division de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public (PS25-0529P) pour ces services sur SEAO le 5 août 2025, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;
- ATTENDU QUE** le contrat initial est d'une durée d'un (1) an, assorti d'une option de deux (2) renouvellements d'une (1) année chacun;
- ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 août 2025;
- ATTENDU QUE** Sani-Fontaines Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme, soit 218 050,00 \$ (avant taxes) pour la première (1<sup>re</sup>) année, 227 940,00 \$ (avant taxes) pour la deuxième (2<sup>e</sup>) année et 238 285,00 \$ (avant taxes) pour la troisième (3<sup>e</sup>) année, totalisant 684 275,00 \$ (avant taxes) et 786 745,18 \$ (taxes incluses) pour la période de trois (3) ans;
- ATTENDU QUE** conformément à l'article 114.1 du Règlement n° 10, l'octroi d'un contrat de services supérieur à 250 000,00 \$ doit être soumis à l'approbation du comité exécutif;
- IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le contrat de services pour l'entretien, la réparation et le remplacement des filtres des fontaines d'eau soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Sani-Fontaines Inc. Le contrat est d'une durée d'un an, assorti d'une option de deux renouvellements d'une année chacun, pour un montant forfaitaire de 684 275,00 \$ (avant taxes) et de 786 745,18 \$ (taxes incluses), et ce, pour une durée de trois (3) ans.
- IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le directeur général ou l'un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la commission scolaire.
- Vote : 6-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E25-09-30-5

## Procès-verbal du comité exécutif

6.	<u>Sujets divers</u>  Aucun
7.	<u>Clôture de la réunion</u>  IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 17 h 42.  Vote : 6-0-0. Motion adoptée. <span style="float: right;"><u>Résolution n° E 25-09-30-7</u></span>

M. Joe Ortona, président

M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale